

- La mise en application du décret Paysage va modifier l'enseignement supérieur.

- Les étudiants seront davantage autonomes pour planifier leur réussite.

- Mais des effets pervers sont redoutés par certains universitaires.

Les études risquent d'être plus longues

L'étudiant va planifier plus facilement ses études. Trop ?

A défaut d'éviter l'échec, les étudiants vont-ils le retarder ? Alors que beaucoup ont entamé leur cursus ce lundi, sont-ils partis pour des études beaucoup plus longues que celles de leurs prédécesseurs ?

A la suite de nouvelles modifications apportées cet été au décret Paysage qui réorganise les études supérieures, c'est ce que certains craignent, soulignant quelques dérives possibles (voir ci-dessous).

Miser sur le cycle

Pour rappel, l'organisation des études a été bouleversée depuis un an : on ne parle plus d'années académiques, mais bien de cycles, le premier correspondant aux trois années de bac, le second cycle regroupant les deux années de master.

Désormais, l'étudiant est beaucoup plus autonome dans l'organisation de la réussite de ses études. Pour passer dans une année supérieure, il doit valider, avec une note minimale de 10 sur 20, 45 des 60 crédits de cours que compte une année. A charge pour lui de réussir l'année suivante les cours qu'il n'aurait pas fait valider.

En bout de course, c'est son cycle que

l'étudiant est chargé de "réussir", en bénéficiant donc de plusieurs années pour "valider" certains cours.

Au total, pour réussir son premier cycle, il devra ainsi avoir validé 165 des 180 crédits, en emportant avec lui en master les crédits devant encore être réussis. Et, en master, les règles prévues sont d'ailleurs encore plus souples.

Une anticipation possible

Dès cette année cependant, un étudiant qui aura validé entre 30 et 45 crédits et qui restera donc bloqué dans son année, aura la possibilité – et là est la nouveauté – d'anticiper certains cours de l'année suivante.

Si l'objectif du ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), est donc bien d'instaurer plus de souplesse dans le déroulement des études, le risque est de voir certains étudiants reporter les cours difficiles pour finalement échouer en bout de course et devoir stopper leurs études après avoir passé de nombreuses années à l'université.

Une autre inquiétude pointée par les universités est de voir les étudiants "prendre leur temps" et allonger de facto la durée moyenne de leurs cursus.

BdO

“Cessons de croire que tout le monde peut tout réussir”

Entretien Monique Baus

Nicolas Louis est chercheur à l'Université de Namur. Il s'inquiète des conséquences du décret Paysage sur les parcours scolaires.

En quoi les changements opérés par le décret Paysage modifient-ils votre rentrée scolaire ?

Sur mes listes d'histoire à l'Université de Namur, j'avais déjà remarqué un changement lorsqu'on s'est mis à fonctionner en cycles et non plus en années académiques que l'on franchissait à condition d'obtenir une moyenne. Le feu vert conditionné à la réussite de 45 crédits sur 60 avait augmenté de 10% le nombre d'étudiants susceptibles de poursuivre leur cursus. Cet été, on a décidé qu'en réussissant (avec 10/20!) 30 crédits sur 60, un étudiant de première année pouvait aussi entamer des crédits de deuxième. Du coup, les listes se sont allongées de 20% par rapport au système initial. Une belle victoire pour ceux qui prônent la réussite pour tous.

En quoi est-ce un problème ?

Beaucoup de ces rescapés risquent d'échouer par la suite, après avoir perdu deux, voire trois années. Je le vois chez mes étudiants: les crédits reportés concernent souvent des cours plus difficiles où il s'agit par exemple de mettre leur discipline en œuvre. De report en report, ils se compliquent donc de plus en plus la tâche. Je constate aussi une tendance à ne pas passer les examens de passage. On a 30 crédits, donc on avance, on verra bien. Seulement l'atomisation de l'évaluation

ne leur donne pas automatiquement la réussite finale, juste un répit.

En quoi est-il négatif de permettre à chacun d'avancer à son rythme ?

Il faut cesser de croire que tout le monde peut tout faire et tout réussir! Ce n'est pas de l'élitisme, c'est la réalité. Je vois personnellement des étudiants décider d'arrêter quand ils se rendent finalement compte qu'ils ne parviendront pas à décrocher certains crédits. Entre-temps, ils sont détruits. Autre souci: rien n'empêche de faire ses trois premières années en six: vous imaginez l'allongement? Et le coût, notamment pour les parents? Et ce type de diplôme-là a la même valeur qu'un autre, décroché en trois ans?

Quelle solution préconisez-vous ?

Les compétences ne sont plus suffisamment évaluées. Il faut investir massivement dans la préparation à l'enseignement supérieur des élèves du secondaire, puis imposer un examen d'entrée dans toutes les filières, tel qu'on le fait déjà pour les études d'ingénieur. L'étudiant se préparerait pour des niveaux d'exigence minimaux qu'il connaîtrait dès le secondaire et, en cas d'échec, suivrait une année de préparation lui permettant d'ajuster son niveau. Les examens d'entrée porteraient non pas sur la connaissance de matières, mais bien sur des capacités. Cela se fait déjà dans beaucoup de pays. Seulement la question du financement n'est pas loin: tant que le nombre d'inscrits aura un lien avec le financement des universités et hautes écoles, qui renoncera à attirer le maximum de monde?

“Il faut imposer un examen d'entrée dans toutes les filières.”

NICOLAS LOUIS

Collaborateur didactique
à l'UNamur et maître-assistant à l'HELHa.

“On responsabilise l’étudiant, on ne brade pas la qualité”

La réponse est claire. Au cabinet Marcourt on refuse de croire que les dispositions du décret Paysage risquent de retarder l’échéance de l’échec.

“Ce dispositif vise à responsabiliser l’étudiant, explique-t-on au cabinet du ministre. Lui donner davantage d’autonomie lui permettra de mieux se connaître et de gérer au mieux ses efforts. Cela implique surtout une grande maturité dans les choix posés. Tant via l’intervention du jury que par l’étudiant qui, avec par exemple 35 crédits obtenus, n’a pas intérêt à surcharger son cursus. On ne laisse pas les étudiants dépourvus par rapport à l’analyse de leur situation.”

“Par ailleurs, y rappelle-t-on, on ne brade rien et on ne facilite rien du tout. Les exigences des cours sont similaires voire renforcées. Avant, en haute école, la réussite à 48 crédits existait déjà. A l’époque, cela n’a suscité aucune levée de bouclier et personne ne considérait que la

qualité baissait. Le fait de ne plus être en année académique ne permet pas de dire qu’on diminue la qualité et le niveau des études.”

Un rallongement des études ?

Du côté de l’UCL et de l’ULB, on se montre également prudent sur la réponse à apporter à la question de l’échec.

“Ce qui nous inquiète plus franchement, précise Marc Lits, pro-recteur à la formation et à l’enseignement, “c’est le rallongement moyen des études entreprises par les étudiants. Ces dernières années le temps moyen pour boucler des études de 5 ans était de 5,6 ans, il faudra analyser dans quelques années ce qu’il sera devenu à la suite de ce décret.”

Si les craintes sont identiques dans les autres universités, c’est que la question est importante pour ces dernières qui doivent encadrer un nombre toujours plus important d’étudiants, sans

que les enveloppes de financement ne soient structurellement revues.

Par ailleurs, il serait difficile d’accumuler simplement les crédits les plus faciles pour se permettre d’évoluer au sein d’un cycle, tiennent à préciser les équipes du ministre Marcourt. *“Les programmes sont construits en prévoyant des prérequis. Impossible donc de s’inscrire en maths2 si maths1 n’a pas été réussi. Ce dispositif affiche ainsi une cohérence et une progression nécessaire.”*

Pas d’examens d’entrée

Quant aux examens d’entrée à l’entame de chaque filière, ils ne sont pas dans la “philosophie actuelle” de l’UCL et ne reçoivent pas non plus les faveurs de Jean-Claude Marcourt. *“Dans l’absolu pourquoi pas, mais tant que notre système secondaire reste inégalitaire, je ne l’imposerai jamais”*, tranche de son côté Didier Viviers, recteur de l’ULB.

T.Bo et BdO

Épinglé

L’accès aux études

En Belgique francophone, l’accès aux études est plus que généralement “ouvert”, et ne demande donc la réussite d’aucun examen d’entrée.

Seuls les ingénieurs civils se doivent de réussir un examen en vue de leur inscription en bac.

Du côté de la médecine, un concours sera désormais imposé à la fin du premier bac alors que dans certaines filières (médecine vétérinaire, logopédie ou dentisterie) des quotas imposent le nombre de non-résidents.

Ce que les universités, à l’instar de l’UCL, comptent privilégier à l’avenir, ce sont plus de cours durant l’été pour améliorer le passage entre le secondaire et le supérieur, et l’instauration (notamment sur Internet) de tests indicatifs afin d’améliorer l’orientation des futurs étudiants.